



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LE GRAND-BOURG

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt deux avril**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE GRAND-BOURG**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francky CHATIGNOUX**.

Étaient présents : M. Francky CHATIGNOUX, M. Gilles RICARD, Mme Françoise BRESSY, Mme Katy BOURLAUD, M. Armand GUERIN, Mme Céline VILLARD, M. Julien JEANNOT, Mme Angélique AUMEUNIER, M. Robert CHERON, M. Joël GROS.

Étaient absents excusés : Mme Marion BERGOGNON, M. Quentin PICQUENOT, M. Gérard LESTERPT, Mme Emilie MALLERET-REBOURSIERE.

Étaient absents non excusés : Mme Carine BRAQUE.

Procurations : Mme Marion BERGOGNON en faveur de M. Julien JEANNOT, M. Gérard LESTERPT en faveur de M. Francky CHATIGNOUX, Mme Emilie MALLERET-REBOURSIERE en faveur de M. Joël GROS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Angélique AUMEUNIER.

Ordre du jour :

- 01 - SUBVENTION REGION NOUVELLE AQUITAINE-Abandon de la subvention régionale pour l'opération "biodiversité et lien social comme facteurs d'attractivité d'une zone d'activité en milieu rural"
- 02 - ASSAINISSEMENT-Modification et vote des tarifs assainissement collectif
- 03 - MOTION demandant la réouverture rapide du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret
- 04 - SDIC 23-Adhésion des communes de Saint Dizier la Tour et de Saint Martial le Vieux
- 05 - PROJET PROVIDENCE-Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
- 06 - MARCHÉ DE NOËL-Validation du devis pour l'animation du marché de Noël 2025

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-045 : SUBVENTION REGION NOUVELLE AQUITAINE-Abandon de la subvention régionale pour l'opération "biodiversité et lien social comme facteurs d'attractivité d'une zone d'activité en milieu rural"

En 2019, la commune a déposé un dossier de candidature, auprès de la Région, dans le cadre d'un appel à projet "ruralité 2019", biodiversité et lien social comme facteurs d'attractivité d'une zone d'activité en milieu rural.

Ce projet était suivi par la chargée de mission Architecture et paysages de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

Le projet proposait plusieurs axes:

- Requalifier la zone d'activité par une approche environnementale et paysagère de qualité (biodiversité, cheminements piétons ..)
- Fédérer les acteurs et les usagers de la zone d'activité,
- Changer de regard sur la zone d'activité.

Pour mener à bien ce projet, une consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'oeuvre devait être lancée pour un montant prévisionnel de 28 400,00€.

A ce titre, la région Nouvelle Aquitaine a accordé une subvention (60%) à la commune, pour un montant de 15 000,00€.

Le 20 janvier 2020, la commune a perçu une avance (50%) de 7 500,00€. Hors le projet n'a fait l'objet d'aucun démarrage d'opération.

A ce jour, la Région s'interroge et demande à la commune de transmettre un état récapitulatif des actions réalisées ou à défaut un courrier d'abandon et par conséquent la restitution de l'avance de subvention.

Après délibération, le conseil municipal :

AUTORISE M le Maire à faire parvenir à la Région, pôle DATAR, un courrier d'abandon d'opération,
AUTORISE M le Maire la restitution de l'avance de subvention versée à la commune, soit la somme de 7 500,00€.

12 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-046 : ASSAINISSEMENT-Modification et vote des tarifs assainissement collectif

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser les tarifs de l'assainissement.
Ces tarifs subiront une augmentation de 10 % tous les ans.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués sur la facturation 2026 pour les consommations 2025.

Redevance Assainissement	Cout 2024	Proposition 2025
Redevance au m3 d'eau consommée	1,06 €	1,17 €
Part Fixe	80,00 €	88,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VALIDE les nouveaux tarifs de l'assainissement collectif, comme présentés,

DIT que ces tarifs seront applicables en 2026 pour la facturation basée sur la consommation de l'eau 2025,

13 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-047 : MOTION demandant la réouverture rapide du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret

Le centre hospitalier de Guéret est reconnu pour son expertise en radiothérapie. Cependant, depuis le 10 février, son service de radiothérapie est à l'arrêt en raison du manque de personnel qualifié. Initialement, c'est l'absence de la radiophysicienne médicale en arrêt maladie qui a posé problème, suivie par le non-renouvellement du contrat du médecin radiothérapeute. En conséquence, les patients doivent se déplacer vers d'autres départements, souvent à plus de deux heures de route, pour des traitements qui ne durent que quelques minutes. Cette situation pourrait durer jusqu'à l'automne, affectant gravement les patients atteints de pathologies nécessitant des soins urgents et de proximité. Le service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret, bien qu'équipé de matériel moderne, ne peut fonctionner sans la présence simultanée d'un radiophysicien et d'un médecin radiothérapeute. Le contrat de ce dernier n'a pas été renouvelé, sans prévoir les conséquences pour les patients et le service. Ce problème de ressources humaines nuit à la santé publique, à la continuité du service public, ainsi qu'à l'attractivité du centre hospitalier et du département.

LES MAIRES RURAUX DE LA CREUSE

CONSIDÉRANT les inquiétudes et l'émotion légitimes que suscite l'arrêt du fonctionnement du service de radiothérapie, le risque d'une rupture de soins et donc de pertes de chances de guérison pour les patients concernés ;

CONSIDÉRANT que rajouter de longs voyages aux séances de radiothérapie, qui peuvent déjà être éprouvantes, est une grande source de fatigue pour les malades ; que de telles contraintes sont préjudiciables au système de santé, tant financièrement qu'en termes d'image, mais surtout d'égalité devant la santé ou l'espérance de vie, déjà moindre dans la grande ruralité ;

DEMANDE à M. le Ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, à M. le Directeur régional de l'ARS et à Mme la Déléguée départementale de l'ARS, à Mme la Directrice du centre hospitalier de Guéret de remédier sans délai à la carence constatée, notamment par la mise immédiate à disposition par le CHRU de Limoges qui détient l'autorisation d'activité du praticien hospitalier manquant, et par le recrutement de tout personnel nécessaire à la réouverture du service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret qui est un centre associé au CHRU de Limoges.

*

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-048 : SDIC 23-Adhésion des communes de Saint Dizier la Tour et de Saint Martial le Vieux

Monsieur le Maire indique que les communes de Saint Dizier la Tour et de Saint Martial le Vieux souhaitent adhérer au SDIC 23 afin de pouvoir bénéficier de leurs services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE, l'adhésion des communes de Saint Dizier la Tour et de Saint Martial le Vieux au SDIC 23.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-049 : PROJET PROVIDENCE-Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Vu la délibération 2023-061 relative à la validation du programme d'aménagement du bâtiment Providence en locaux commerciaux et en logements,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°2024-20 en date du 25 mars 2024, par laquelle la commune de Le Grand Bourg a missionné en qualité de maître d'oeuvre le cabinet d'architectes Pépin de Banane dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Providence.

Pour faire suite à la réalisation de la phase diagnostic/esquisse et de la phase APS, il convient aujourd'hui de valider la phase Avant-Projet Définitif.

M le Maire présente les plans du projets ainsi que la nouvelle estimation des travaux.

Ainsi, sur proposition du maître d'oeuvre, l'estimation concernant les travaux a été modifiée comme suit:

REHABILITATION DU BATIMENT PROVIDENCE EN COMMERCES ET LOGEMENTS

10 Rue de la Providence
23240 LE GRAND BOURG

ESTIMATION TRAVAUX HT - APD (V1)

01	TERRASSEMENTS VRD	243 000 €
02	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	550 000 €
03	CHARPENTE BOIS	33 000 €
04	COUVERTURE - BARDAGE	80 000 €
05	SERRURERIE	85 000 €
06	MENUISERIES EXTERIEURES	117 000 €
07	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	41 000 €
08	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	192 000 €
09	REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE	92 000 €
10	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	20 000 €
11	ELECTRICITE CFO CFA	110 000 €
12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	320 250 €
MONTANT TOTAL H.T.		1 883 250 €

OPTIONS

LOT 08 PLATRERIE FAUX PLAFONDS : plafonds et faux plafonds du RDC : + 21 000€

Estimation préalable réalisée à l'aide d'avant métrés, elle est destinée à fixer l'ordre de grandeur de l'investissement à réaliser **Valeur Avril 2025**

Le coût du projet dépendra de la mise au point définitive du projet, plans et prestations de la variation des coûts de certains produits (bois, acier, etc ...) ainsi que la mise en concurrence des entreprises lors de l'Appel d'Offres

L'écart entre la phase APS et la phase APD est de 72 250,00 HT €. Cela s'explique notamment par le résultat des études géotechniques. Celles-ci ont montré la nécessité de mettre en place des micropieux en profondeur (entre 4 et 5 m) afin de retrouver un sol porteur (terre de remblais de mauvaise qualité). De plus, la proximité de la cave voûtée ne permet pas l'utilisation d'une autre technique.

Monsieur le Maire donne lecture des surcoûts par lots.

		MONTANT TOTAL APD HT	Plus-values / moins values APD HT
LOT 01	TERRASSEMENTS VRD	177 000	28000
	ZONES SOLS PERMEABLES (pelouse + evergreen)	61 000	
	CUVE DE STOCKAGE EP	5 000	
LOT 02	GROS ŒUVRE DEMOLITIONS	535 000	85000
	ISOLATION PLANCHER BAS	15 000	
LOT 03	CHARPENTE BOIS	33 000	-7000
LOT 04	COUVERTURE - BARDAGE	80 000	-3000
LOT 05	SERRURERIE	85 000	-31000
LOT 06	MENUISERIES EXTERIEURES	117 000	22000
LOT 07	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	41 000	-51000
LOT 08	PLATRERIE PEINTURE FX PLAFONDS	192 000	2000
	ISOLATION MURALE EXTERIEURE		
	ISOLATION PLAFOND		
LOT 09	REVTS SOLS CARRELES	92 000	32000
LOT 10	REVTS SOLS SOUPLES	20 000	-5000
LOT 11	ELECTRICITE	110 000	0
LOT 12	CVC (TOTAL)	320 250	250
	PLOMBERIE-SANITAIRE	95 750	
	VENTILATION	60 500	
	CHAUFFAGE	119 000	
	CHAUFFAGE - CLIMATISATION	45 000	
TOTAL HORS OPTIONS FAUX-PLAFOND		1 883 250	72250

Au stade APD, l'enveloppe globale prévisionnelle du projet est de 2 052 965,10 € HT:

- Coût des travaux (HT) 1 883 250,00€ + option 1: + 25 000,00 € pour les plafonds et faux plafonds du RDC+ 10 000,00 € reprise en sous oeuvre complémentaire sur mur boulangerie/boutique, soit un total de 1 918 250,00 € (+72 250,00€).
- Frais de maîtrise d'oeuvre (HT), 134 715,10 € (+ 22 091,52 €).

Détail option 1:

- Cloisonnements et équipements des parties arrières des boutiques (bureaux, vestiaires, sanitaires, locaux stockages)
- Pose des systèmes de chauffages en attente sur la dalle béton
- Sols carrelé et siphons de sols tels que prévus au plan
- Pose d'un TBGT (tableau électrique) en attente des besoins et implantation
- Faux plafond et éclairage en attente pour s'adapter à l'implantation exacte du projet.
- Plomberie des boutiques en attente de porteur de projets – c'est un point important notamment pour les besoins en alimentation en eau et des évacuations

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE:**

- **DE VALIDER** l'avant-projet définitif pour un montant de 1 918 250,00€ HT(option 1 comprise) + 134 715,10 € HT pour les frais de maîtrise d'oeuvre,

- **D'AUTORISER** le lancement de la phase PRO par la signature d'un ordre de mission et de déposer le permis de construire et autres autorisations administratives,

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation des entreprises, après publication d'un avis public d'appel à la concurrence,

- **D'AUTORISER** M le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

13 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-050 : MARCHÉ DE NOËL-Validation du devis pour l'animation du marché de Noël 2025

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, M le Maire présente le devis de l'agence AICOM 36 pour un montant de 3 356,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le devis de l'agence AICOM 36 pour un montant de 3 356,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Francky CHATIGNOUX

Signature Mme Angélique AUMEUNIER.